

Réf.: ST.20-0463

Luxembourg, le 8 juin 2020

A l'attention des agents déclarants

***Concerne: Collecte de données granulaires sur le crédit et le risque de crédit
(AnaCredit) – mise à jour importante des instructions, schémas SDMX et
règles de validation***

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) vient de mettre à jour la partie AnaCredit de son site internet.

Les instructions de reporting, la liste des agents déclarants, les règles de validation (v1.5.1), les schémas SDMX (v1.0.4) et les spécificités techniques ont été actualisés.

La version 1.0.4 des schémas SDMX sera d'application et obligatoire à partir de la date de référence du 30 septembre 2020. Dès lors, à partir du 1^{er} octobre 2020, toutes les soumissions et resoumissions devront être rapportées selon la version 1.0.4. Les resoumissions devront toujours être transmises selon la dernière version des schémas SDMX en vigueur, et non pas la version des schémas SDMX qui étaient valides à la date de référence de la resoumission.

Les règles de validation v1.5.1 sont applicables immédiatement, étant donné qu'aucune nouvelle règle n'a été ajoutée et que les changements concernent des règles existantes.

Pour tous renseignements complémentaires sur la collecte AnaCredit, nous vous prions de vous adresser directement à la Section Statistiques bancaires et monétaires (email: reporting.anacredit@bcl.lu).

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Romain Weber

Chef de la section Statistiques
bancaires et monétaires

Roland Nockels

Chef du département Statistiques